

Specialty Magnesium Oxide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 18/04/2014

Date de révision: 15/03/2021

Remplace la fiche: 24/05/2017

Version: 1.2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : Elastomag 100
Elastomag 170
Elastomag 170 Special
Elastomag 170 FE
MagChem 20 SC
MagChem 50 SC
MagChem 200 AD
MagChem 200 D
Nom chimique : Magnesium oxide
Numéro CE : 215-171-9
n° CAS : 1309-48-4
Numéro d'enregistrement REACH : Exempt
Formule brute : MgO
Synonymes : calcined brucite magnesia, calcined magnesia, calcined magnesite, magnesite burnt deadburned / refractory, periclase, sea-water magnesia, oxomagnesia

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
Réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/mélange : Pour une utilisation dans des applications industrielles telles que le caoutchouc, le plastique, le revêtement en acier et d'autres applications spécialisées.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Martin Marietta Magnesia Specialties
1800 Eastlake Road
Manistee, Michigan 49660, USA
Tel: +001 410 780 5500

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC, U.S.: 1-800-424-9300 INTERNATIONAL: +1-703-527-3887 Available 24/7

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|--------|--|--|----------------------------------|
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U. | 4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01 | +33 2 4148 2121 |
| FRANCE | Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode | Place Amelie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex | +33 5 5696 4080 |
| FRANCE | Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional | 5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex | 0 825 812 822 +33 3 2016 0824 |
| FRANCE | Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot | 5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator | 249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09 | +33 4 91 75 25 25 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex | +33 3 8332 3636 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09 | +33 2 99 59 22 22 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg | Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex | +33 3 88 37 37 37 |
| FRANCE | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan | Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex | +33 5 61 77 74 47 |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 |

Specialty Magnesium Oxide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

On se attend pas d'effets sanitaires ou environnementales indésirables de se produire en raison des conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Pas de dangers supplémentaires ont été identifiés

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Type de substance : Monoconstituant
Nom : Specialty Magnesium Oxide
n° CAS : 1309-48-4
Numéro CE : 215-171-9

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|----|---|
| L'oxyde de magnésium | (n° CAS) 1309-48-4 (Numéro CE) 215-171-9 | 98 | Non classé |
| Oxydes de silicium, fer, aluminium et calcium | (n° CAS) mixture | 2 | Non classé |

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : N'est pas supposé irritant. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Ne pas respirer les poussières.

Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut causer une irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion provoque généralement purge des intestins. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner une obstruction de l'intestin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autre information de source médicale. En cas de malaise consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Si chauffé jusqu'à décomposition (>1700 °C), des vapeurs d'oxyde de magnésium peuvent être générés.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Specialty Magnesium Oxide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Aucune mesure de gestion des risques supplémentaires nécessaires.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. La poussière déposée peut être nettoyée par aspiration (vide).

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Procédures d'urgence : Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.
- Procédés de nettoyage : Balayez la matière déversée sans produire de poussière.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Fournir une bonne ventilation dans la zone de traitement pour éviter la formation de poussière.
- Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Matières incompatibles : ACID (Fort) - réaction vigoureuse, la chaleur produite; Trifluorure de chlore réagit violemment en produisant des flammes; Pentachlorure de phosphore - incandescence brio. REMARQUE: exposition à l'eau peut provoquer ce produit pour hydrater lentement, au cours de laquelle la chaleur peut être générée (réaction exothermique).
- Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| L'oxyde de magnésium (1309-48-4) | | |
|----------------------------------|--------------------------|--|
| France | Nom local | Oxyde de magnésium |
| France | VME (mg/m ³) | 10 mg/m ³ |
| France | Note (FR) | respirable aerosol |
| France | Référence réglementaire | Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2012) |

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières. Utiliser des moyens techniques pour éliminer ou réduire l'exposition en dessous des limites d'exposition.

Specialty Magnesium Oxide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

| | |
|------------------------------------|---|
| Protection des mains | : Aucune sous utilisation normale. |
| Protection oculaire | : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN166 |
| Protection des voies respiratoires | : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. N95 respiratoire. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. EN 143. |
| Autres informations | : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Poudre. |
| Masse moléculaire | : 40.3 g/mol |
| Couleur | : blanc. |
| Odeur | : inodore. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| pH solution | : 10,3 solution aqueuse saturée |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : 2827 (2797 - 2857) °C |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 3600 °C |
| Point d'éclair | : Le produit ne entretient pas la combustion |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : > 1700 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Inflammable. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C | : 0 hPa |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : 0 |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 3.58 g/cm ³ (Densité théorique de MgO) |
| Solubilité | : Produit partiellement soluble dans l'eau. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites explosives | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : Matières incompatibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les matières incompatibles, la chaleur excessive ou froid. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

ACIDE (Fort) - réaction vigoureuse, chaleur générée; Trifluorure de chlore réagit violemment, produisant une flamme; Pentachlorure de phosphore - incandescence brillante. NOTE: L'exposition à l'eau peut causer une lente hydratation de ce produit, durant laquelle de la chaleur peut être générée (réaction exothermique).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Si l'oxyde de magnésium est chauffé au point de volatilisation (> 1700 °C), des émanations d'oxyde de magnésium peut être générées.

Specialty Magnesium Oxide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

| L'oxyde de magnésium (1309-48-4) | |
|----------------------------------|-------------------|
| DL50 orale rat | 3870 - 3990 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| L'oxyde de magnésium (1309-48-4) | |
|----------------------------------|-----------|
| CL50 poisson 1 | 1355 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 190 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Specialty L'oxyde de magnésium (1309-48-4) | |
|--|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Specialty L'oxyde de magnésium (1309-48-4) | |
|--|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Nom d'expédition (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Specialty Magnesium Oxide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

| Jurisdiction | List | Comment |
|--------------|--|--|
| Asia Pacific | Asia - PAC | |
| Australia | Australian Inventory of Chemical Substances (AICS) | |
| | National Pollutant Inventory | magnesium oxide fume |
| | Priority Existing Chemicals | |
| China | Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC) | |
| Japan | Existing and New Chemical Substances (ENCS) | # 1-465; inorganic compounds |
| Korea | KECI (Chemical Inventory of Korea) | KE-22728 |
| New Zealand | Inventory of Chemicals (NZIoC) | HSNO approval |
| Phillippines | Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) | |
| Europe | EEC International Cosmetics Ingredients Inventory (INCI) | absorbant/ buffering/ opacifying / additives |
| | EU REACH | Exempt |
| | EU Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) | 215-171-9 |

Specialty Magnesium Oxide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

| | | |
|--|--|---|
| | German Water Hazard Class Substance List | 5208 Classification: VvVvS |
| | Switzerland Giftliste 1 (List of Toxic Substances) | G-2368 |
| Canada | Canadian Domestic Substances List (DSL) | |
| United States | ACGIH Threshold Limit Values (TLV) | |
| | EPA Pesticide Inert Ingredients | |
| | FDA Priority-based Assessment of Food Additives (PAFA) | |
| | FDA Regulations | Use as colorant. |
| | High Production Volume Chemicals (HPV) | |
| | National Toxicology Program Technical Reports List | |
| | NIOSH Hazard, Toxicology, and Use Information | |
| | NIOSH Health Hazards | |
| | NIOSH Recommended Exposure Limits | 10 mg/m ³ |
| | OSHA Permissible Exposure Limits | 8 hour TWA: total particulates 15 mg/m ³ |
| | Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory | |
| | Toxic Inventory Update Rule | |
| TSCA Section 8A-Preliminary Assessment Information Rule (PAIR) | | |
| Other | Health Hazards | RTECS: OM3850000 |
| | High Production Volume Chemicals: ICCA | |
| | High Production Volume Chemicals: OECD | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

| Rubrique | Modification | Remarques |
|----------|--------------|---------------------------------|
| | Modifié | phrases in rubrique 4, 6, 7, 13 |
| 8.1 | Ajouté | Paramètres de contrôle |
| 8.2 | Modifié | Contrôles de l'exposition |
| 10.4 | Modifié | Conditions à éviter |
| 15 | Modifié | Informations réglementaires |

Abréviations et acronymes:

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).

ATE: estimation de toxicité aiguë

CAS (Chemical Abstracts Service) number.

CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.

GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Poids moyen

Sources des données : ACGIH 2000.

Chemical Inspection & Regulation Service; accessed at: http://www.cirs-reach.com/Inventory/Global_Chemical_Inventories.html.

Ind. Exposure & Control Techn. for OSHA Regulated Substances - MgO (fume), March, 1989, pp. 1181-1184.

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.

NIOSH Occupational Health Guide for chemical Substances - Vol. II, September, 1978.

REGULATION (EC) No 1272/2008 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending Regulation (EC) No 1907/2006.

RTECS, June 1998.

Sax - 8th Ed. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

US National Library of Medicine National Institutes of Health Haz-Map. Accessed at <http://hazmap.nlm.nih.gov>

Specialty Magnesium Oxide

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Autres informations : Aucun(e).

FDS UE (Annexe II REACH)

SDS préparé par: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH 43017
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit